

Société en commandite super accréditive ressources minières

Marquest Québec 2024-I

Avis aux détenteurs de parts

Le 16 mai 2025, la **Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2024-I** a réalisé une opération de roulement et fut dissoute. Les commanditaires de la catégorie A ont reçu 83.97584519 parts du Explorer Série A/Roulement de Marquest Mutual Funds Inc. pour chaque unité de la SC. Les commanditaires de la catégorie F ont reçu 83.1580649 parts du fonds Explorer Série F/Roulement de Marquest Mutual Funds Inc. pour chaque unité de la SC.

Prix de Base Rajusté (PBR) :

Date de roulement	16 mai 2025	
	Catégorie A	Catégorie F
PBR par unité de la SC à la fin de la période	54.2598767 \$	54.2598767 \$
PBR par part du fonds Explorer Séries de Marquest Mutual Funds Inc. au moment du roulement	0.6461367 \$ par part Explorer Série A/Roulement	0.6524909 \$ par part Explorer Série F/Roulement

Frais d'émission :

Conformément à la loi de l'impôt sur le revenu, les détenteurs peuvent déduire en 2025 et les années subséquentes, le montant respectif des frais d'émission non déduits de la société en commandite au moment de la dissolution.

Les montants qui peuvent être déduits pour chacune des années restantes sont comme suit :

	<u>Par unité de la SC</u>	<u>Par part de fonds commun</u>
2025	1.8714 \$	0.0223 \$
2026	1.8714 \$	0.0223 \$
2027	1.8714 \$	0.0223 \$
2028	1.8714 \$	0.0223 \$
2029	0.0358 \$	0.0004 \$

IMPORTANT :

Les informations de PBR fournies ci-dessus sont calculées sur la base des informations dont nous disposons au moment de la production de la déclaration de la société. Vos calculs de PBR peuvent différer dans certaines circonstances en fonction de vos transactions personnelles dans lesquelles la société n'est pas impliquée, par exemple, si vous avez engagé des frais de courtage lors de l'acquisition des parts de société, assurez-vous donc de valider les calculs de PBR avec vos propres dossiers. Veuillez transmettre ces informations à votre expert fiscal car ce PBR est nécessaire pour calculer le total des gains en capital imposables. Cette valeur de PBR ne s'applique qu'au moment de la disposition des actions du fonds commun de placement. Votre expert fiscal aura besoin du montant total des actions cédées du fonds commun de placement, cette information se trouve généralement sur le formulaire T5008 que vous recevrez.

Notez également que le coût d'émission est amorti sur une période de 5 ans. Votre expert fiscal aura besoin de ces informations pour appliquer ces déductions dans les années à venir. Aucun autre feuillet fiscal ne sera émis. Nous vous suggérons fortement de vous référer à notre guide fiscal annuel pour plus d'informations sur ce qui précède.